

Délibération n°2025/014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 3 MARS 2025

Convocation en date du 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Pellegrue, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 32

Pouvoirs : 05

Votants : 37

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Sylvie FEYDEL, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Philippe NOUVEL, Jacques REIX, Marc SAHRAOUI, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Nadine PAILHET (suppléante de Mme Yolande LACHAIZE), Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Eric FRECHOU, Franck GENILLIER, Patrick GUERY (suppléant de Mme Marie-Hélène DESROZIER), Alain MARBOUTY (suppléant de M. Tristan PLAT), Jean-Paul PAILHET, Jean-Pierre ROUBINEAU, Gilbert SAUTREAU, David ULMANN.

Procurations : Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET à Mme Brigitte TOULOUSE

Mme Gaëlle HERIAUD à M. Jacques REIX

Mme Pascale PENISSON à Mme Dominique PRADELLE

M. Miguel GARCIA à Mme Sandrine RATIE

M. Didier TEYSSANDIER à M. Bernard DELAGE

Excusée : Mme Isabelle PILLON

Absents : Mme Sandrine PAUILLAC

M. Christophe CHALARD

M. Laurent FRITSCH



Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances locales

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président, Monsieur REIX, Vice-président, Monsieur ULMANN.

Vote pour : 37 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a voulu accentuer l'information des élus communautaires en matière d'orientation budgétaire. Cette information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce débat doit permettre au conseil communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2025. Ce débat doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de l'établissement en tenant compte des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à délibérer pour :

Prendre acte et approuver le rapport sur les orientations budgétaires concernant le budget de la Communauté de Communes du Pays Foyen pour l'année 2025, et ses budgets annexes.

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le projet de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire ;



Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2025 annexé à la présente délibération et adressé aux membres du Conseil Communautaire ;

Considérant la nécessité de débattre dans les 10 semaines précédant l'adoption du budget primitif des grandes orientations budgétaires,

Considérant que ce débat permet aux membres du Conseil Communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

Après présentation en Bureau, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **PREND** acte du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 ci-annexé concernant le Budget Général et annexes ;
- **NOTIFIE** cette délibération aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 4 mars 2025

Pierre ROBERT
 Président



Roger BILLOUX
 Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le
 Et publication le



Communauté de Communes du Pays Foyen
 2 avenue Georges Clemenceau | 33 220 PINEUILH

05 57 46 20 58

contact@paysfoyen.fr

www.paysfoyen.fr



Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

ROB 2025

SOMMAIRE

Introduction

Eléments de contexte économique

- Le contexte macroéconomique
- Le contexte national
- Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023 2027

Les règles de l'équilibre budgétaire

1. Les recettes de la collectivité

- 1.1 La fiscalité directe
- 1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal
- 1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2025
- 1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- 2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante
- 2.2 Les charges de personnel
- 2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la collectivité
- 2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement
- 2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

3. L'endettement de la collectivité

- 3.1 L'évolution de l'encours de dette
- 3.2 La solvabilité de la collectivité

4. Les investissements de la collectivité

- 4.1 Les niveaux d'épargne
- 4.2 Les dépenses d'équipement
- 4.3 Les besoins de financement pour l'année 2025

5. Les ratios de la collectivité

6. Les budgets annexes de la collectivité

7. Tableau des effectifs

Introduction

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



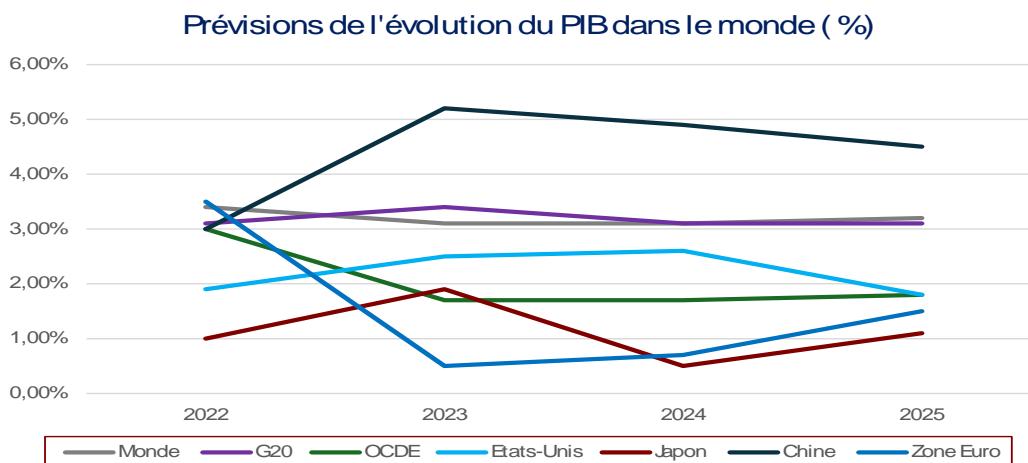
La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a fixé l'échéance de la loi d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Eléments de contexte économique

• Le contexte Macroéconomique

Une croissance stagnante :



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2% de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID. Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant partout les mêmes. Ainsi, en 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies. Seul le Moyen-Orient, paraît échapper à cette tendance baissière avec une croissance estimée 2,8 % en 2024 et atteignant 4,2 % en 2025 indique également la banque mondiale. Globalement, la croissance inattendue dans certaines régions du monde a compensé la baisse dans d'autres.

S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis auraient une croissance de 2,6% en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8% en 2025. S'agissant des pays du G20 celle-ci stagnerait à 3,1% en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone Euro, les prévisions sont plus optimistes avec 0,7% de croissance en 2024 et presque 1,5% en 2025.

Néanmoins, malgré un éclaircissement de la situation économique mondiale, l'organisation mondiale du commerce prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6% en 2024 et 3,3% en 2025, certaine crainte persiste. Notamment vis-à-vis des tensions au Moyen-Orient, des relents inflationnistes persistant et d'une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui

tardent à baisser. De plus, les tensions commerciales croissantes et les incertitudes géopolitiques,ées notamment aux différents conflits en cours ajoutées aux résultats de l'élection américaine de novembre 2024, créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance, et empêche les autorités de mettre en place des politiques adéquates. La crise immobilière chinoise fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

La politique monétaire et l'inflation

S'agissant de l'inflation, comme le président de la FED Jerome Powell a annoncé lors des réunions de Jackson Hole aux USA, le temps est venu pour un desserrement de la politique monétaire. Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16% (2,2% selon la BCE) dans la zone euro, 2,05% aux Etats-Unis et 1,95% au Japon. Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2% pour le mois d'août 2024 indique, l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins les taux d'intérêt restent relativement élevés pour le moment.

La FED a abaissé ses taux directeurs en septembre à hauteur de 0,5%. Elle a continué sur cette voie avec une nouvelle baisse de 0,25 en novembre. Le 12 septembre 2024 la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5%, pour s'établir à 15 points de base.

Actuellement les taux de refinancement sont :

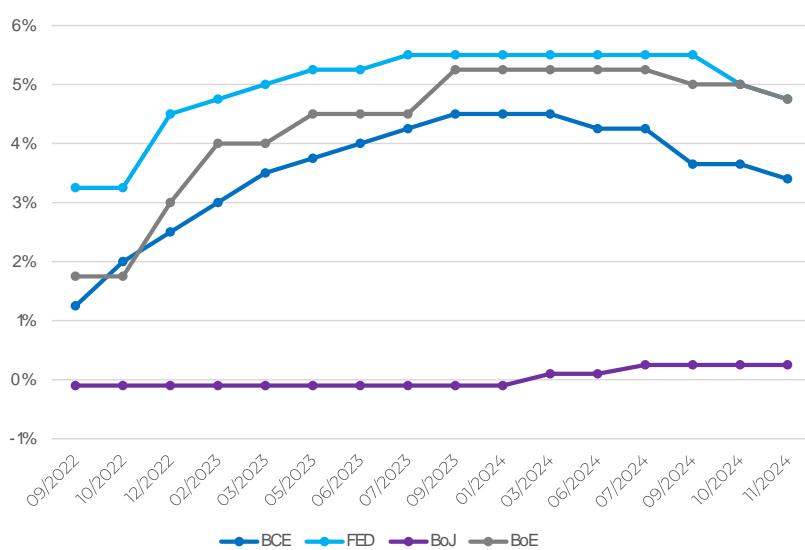
Pour la BCE, de 3,65% contre 4,5% en septembre 2023. Il était nul au 1^{er} janvier 2022.

Pour la FED, de 4,75% actuellement contre 5,5% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1^{er} janvier 2022.

Pour la BoE, de 5 % actuellement contre 5,25% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1^{er} janvier 2022.

Pour la BoJ, il est de 0,25% actuellement, contre 0,10% en 2023. Il était également de 0,10% au 1^{er} janvier 2022.

Evolution des taux directeurs



Par conséquent, la masse monétaire mondiale augmente légèrement de 2023 à 2024, après avoir connu une baisse sur 2023. En raison, d'un desserrement timide de la politique monétaire la diminution des taux longs se fait plus longue que prévu.

L'emploi dans les pays développés

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

S²LO
Publié le
ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,3% en 2024*, ce qui constitue une augmentation d'environ 19% sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024* d'un taux de chômage autour de 6,4% et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 6%. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

• Le contexte national

Evolution du produit intérieur brut (PIB) %



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8% du PIB en 2024 et 1,2% en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025. L'inflation qui est descendue en dessous de 2% en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE vont contribuer à une relance de l'économie française. L'activité, qui devrait rester au ralenti en 2024 se verrait revigorée en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs tant attendue devraient aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

a) Totale population active

Tableau issue Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

De plus, la consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la banque de France.

Cet éclaircissement donnera une bouffée d'air pour l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3% en août 2024 et 7,6% en fin d'année selon les prévisions de la banque de France. Malgré tout, l'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable ces dernières années. Le pouvoir d'achat des

ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires l'inflation).

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Réçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

Réels (en tenant compte de S²LO) 

Néanmoins la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé, plus de 5,5% PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110% qui noircit le tableau, d'autant que l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale aura pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs étrangers et nationaux.

Les différentes mesures du PLF

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024.

Certaines mesures concernant les collectivités sont indépendantes de la loi de finances et entreront en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, atteint 1,7 %.

Le Sénat a repris la lecture du PLF et a adopté l'ensemble du texte le 23 janvier. Une commission mixte paritaire s'est réunie le 30 janvier 2025 et est parvenue à un accord entre les deux Chambres. Le Premier Ministre a décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget 2025.

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit à 5,4%, après avoir réduit la prévision de croissance du PIB à 0,9%. La contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public a été ramenée à 2,2 Md€ contre 5 Md € dans la version initiale du PLF.

Cette contribution repose sur différentes mesures :

- Gel des fractions de TVA

Les fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées à leurs niveaux de 2024, malgré les engagements antérieurs de l'Etat.

A compter de 2026, la TVA sera indexée sur la dynamique de l'année précédente.

Pour rappel, en 2024, l'erreur de prévision de croissance de la TVA (0,8% de croissance réelle, contre 4,8% en loi de finances) s'est traduite par un ajustement de 1,9 Md€ des budgets locaux (dont 500 M€ pour les EPCI, au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE).

Pour les entreprises, la suppression de la CVAE est reportée de 3 ans (de 2028 à 2030). Ce report permettra à l'Etat, selon le Sénat, de collecter un surcroît de recettes de 6 Md€ de recettes sur la période 2025-2027.

- Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1^{er} janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. **Cette disposition a été supprimée par le Sénat et ne figure pas dans la loi de finances.**

- Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la DSU. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de compensation pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

DSU

Cette augmentation

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€ (mais sans abondement de l'Etat, contrairement à ce qui s'était passé en 2024). Cette augmentation sera financée par la seule dotation de compensation des EPCI.

La dotation de compensation des EPCI finance non seulement la hausse de la dotation d'intercommunalité, mais aussi une partie de la hausse de la dotation forfaitaire des communes (effet population). Elle devrait baisser en 2025 d'un peu plus de 2%.

A noter : d'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et EPCI recevront des avances mensuelles (douzièmes) basées sur les montants définitifs notifiés en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.

- Déliaison des taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière

Par amendement sénatorial, la Loi de finances supprime la règle de lien entre les taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Le taux de THRS pourra, à l'avenir, varier librement, indépendamment du taux de TFB.

- Augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027.

Sous la pression des collectivités territoriales et des parlementaires, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Un décret a été publié en ce sens le 31 janvier 2025, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier de cette année. Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65% (taux actuel) à 43,65% en 2028. Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans).

- Diverses mesures en matière de masse salariale

La loi de finances prévoit un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100% dès le 1^{er} jour).

Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisait le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53 980 Mds€ de dépenses financiers au PLF 2024 à 56, 043 Mds€ en 2027.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 107 Mds€ au PLF 2024 à 7 780 M€.

Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;

Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

Considérant que les Comptes Financiers Uniques n'ont pas encore été entérinés, les montants 2024 restent estimatifs.

1. Les recettes de l'EPCI

1.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

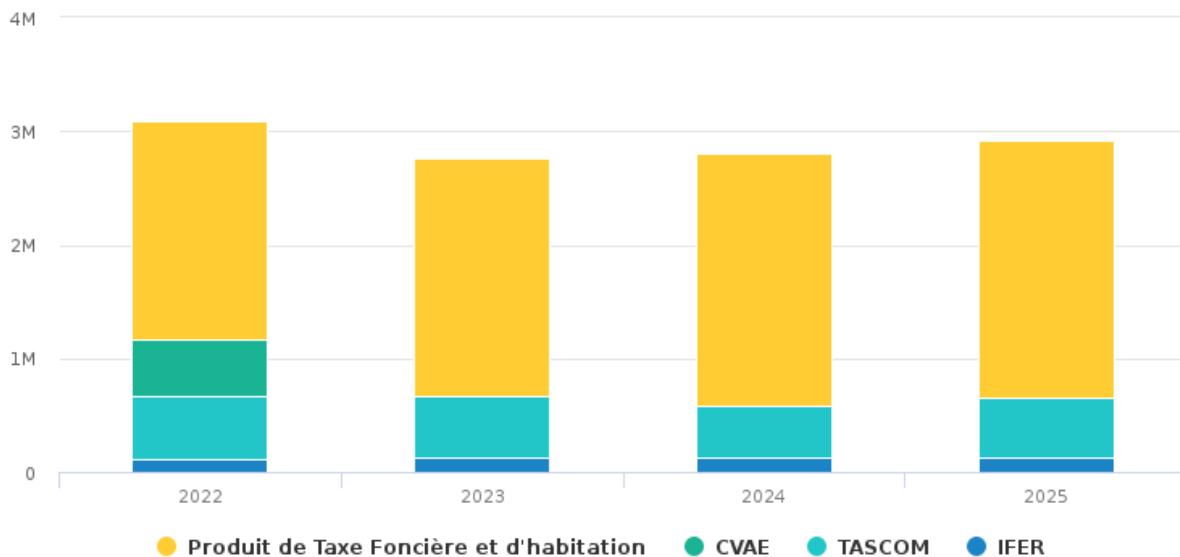
Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

Evolution du produit fiscal de l'EPCI (€)



Pour 2025 le produit fiscal de la communauté de communes est estimé à 2 922 711 € soit une évolution de 1,18 % par rapport à l'exercice 2024.

Le produit de la taxe foncière et d'habitation inclut le produit relatif à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Le produit fiscal diminue à compter de 2023, en raison de la suppression de la CVAE, compensée par une fraction de TVA.

Le montant de la CVAE 2022, photographie pour la compensation de fraction de TVA, a été optimisée grâce au travail effectué fin 2022 par le cabinet ECOFINANCE.

Le Levier fiscal

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

S²LO

Il s'agira tout d'abord

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de l'EPCI

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Taxes foncières et d'habitation	1 915 483 €	2 085 851 €	2 227 130 €	2 264 533 €	1,68 %
Impôts économiques (hors CFE) dont IFER et TASCOM	1 168 096 €	674 194 €	578 334 €	648 178 €	12,08 %
Reversement communes (versement Attributions de Compensation)	-1 296 427 €	-1 111 943 €	-1 111 943 €	-1 111 943 €	0 %
Autres ressources fiscales (dont perception AC)	2 666 514 €	3 018 376 €	3 056 913 €	2 983 615 €	0 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	4 453 666 €	4 666 478 €	4 750 434 €	4 784 383 €	- %

Le produit des taxes foncières, d'habitation et CFE ne tient pas compte de la fraction de TVA pour la compensation de la TH. Le produit en lien avec la TH correspond seulement à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (depuis plus de deux ans) / Les autres ressources fiscales comprennent les fractions de TVA liées aux compensations de suppression de la TH et CVAE et le FPIC.

Les liens financiers entre l'EPCI et ses communes membres

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du lien financier entre l'EPCI et ses communes membres. Ce lien financier s'exprime à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Ces flux financiers sont des indicateurs primordiaux dans le cadre du calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est un indicateur permettant de mesurer le degré d'intégration des communes au sein de l'EPCI. Cet indicateur est notamment utilisé dans le calcul de la dotation d'intercommunalité ainsi que dans le cadre de la répartition interne du FPIC pour une procédure de droit commun.

Évolution des relations financières de l'EPCI et de ses communes membres

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Attribution de Compensation versée	1 296 427 €	1 111 943 €	1 111 943 €	1 111 943 €	0 %
Attribution de Compensation perçue	44 985 €	60 542 €	60 542 €	60 543 €	0 %
DSC	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Solde	-1 251 442 €	-1 051 401 €	-1 051 401 €	-1 051 400 €	0 %
<i>CIF de l'EPCI</i>	0,45	0,46	0,46	0,46	0 %

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation entre les EPCI et S²LO

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

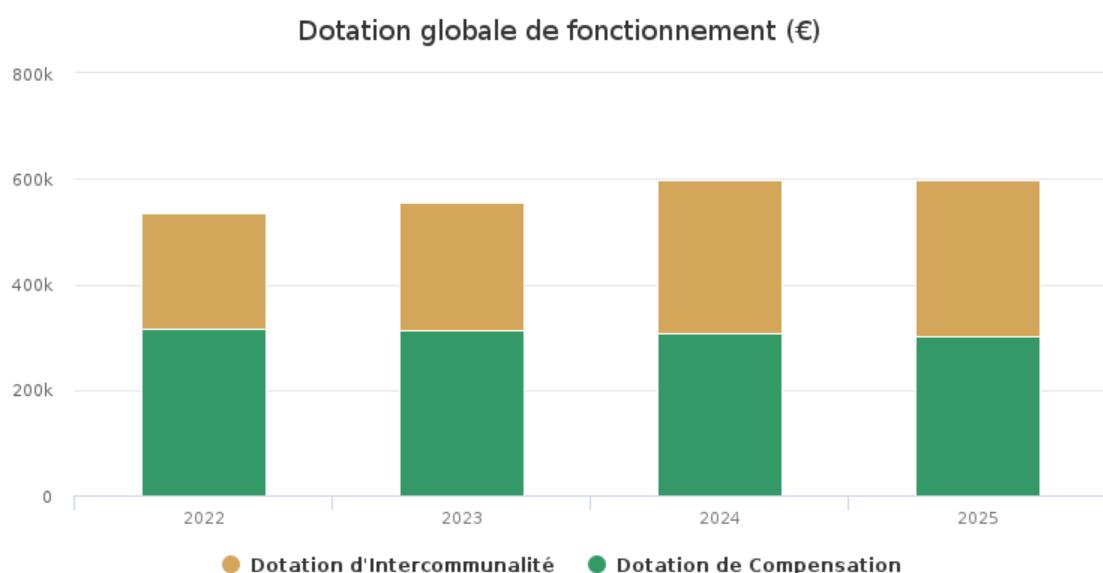
Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

Les recettes en dotations et participations de la collectivité s'élèveront à 2 020 625 € en 2025. La DGF des EPCIs est composée des éléments suivants :

- **La Dotation d'intercommunalité (DI)** : Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie – écrêttement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte dans l'enveloppe de répartition l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- **La Dotation de compensation (DC)** : Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écrêtée chaque année dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.



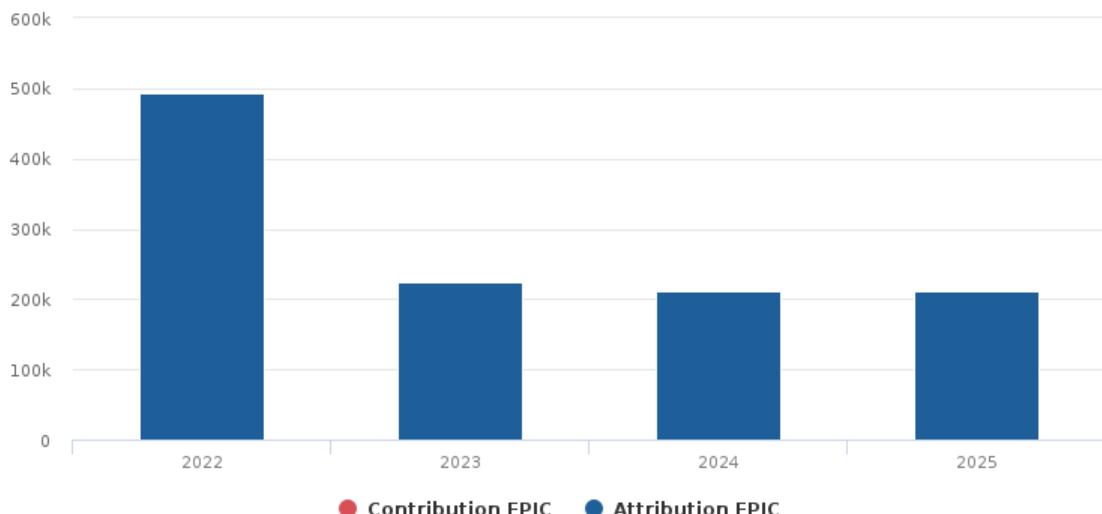
Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Dotation d'intercommunalité	220 103 €	241 989 €	289 491 €	295 282 €	2 %
Dotation de compensation	315 000 €	313 171 €	307 988 €	301 828 €	-2 %
TOTAL DGF	535 103 €	555 160 €	597 479 €	597 110 €	-0,06 %

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de versement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le 05/03/2025
S2LO
ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

Solde Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Contribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Attribution FPIC	492 652 €	223 645 €	211 922 €	211 922 €	0 %
Solde FPIC	492 652 €	223 645 €	211 922 €	211 922 €	0 %

Depuis sa création et jusqu'en 2022, les élus communautaires votaient à l'unanimité, dans le cadre de l'application du régime dérogatoire libre, pour que l'intégralité du FPIC soit reversé à la Communauté de Communes, pour compenser la charge de dépenses prises en charge directement par l'EPCI sans transfert de compétences (PEDT, cellule urbanisme, ligne ferroviaire, fibre optique).

Lors du conseil communautaire du 27 septembre 2023, l'unanimité n'a pas été requise pour le versement intégral du FPIC à la CDC, réduisant ainsi ses recettes de l'ordre de 260 000 €.

Par solidarité et afin de consolider les finances de l'intercommunalité, 10 communes ont accepté de baisser leurs attributions de compensation pour diminuer l'impact de cette perte et garantir la réalisation du projet de territoire ; le solde représente une perte d'environ 75 000 €.

Lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2023, le Pacte Financier et Fiscal, intégrant la répartition de droit commun pour l'enveloppe du FPIC, a été voté à la majorité des membres présents.

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

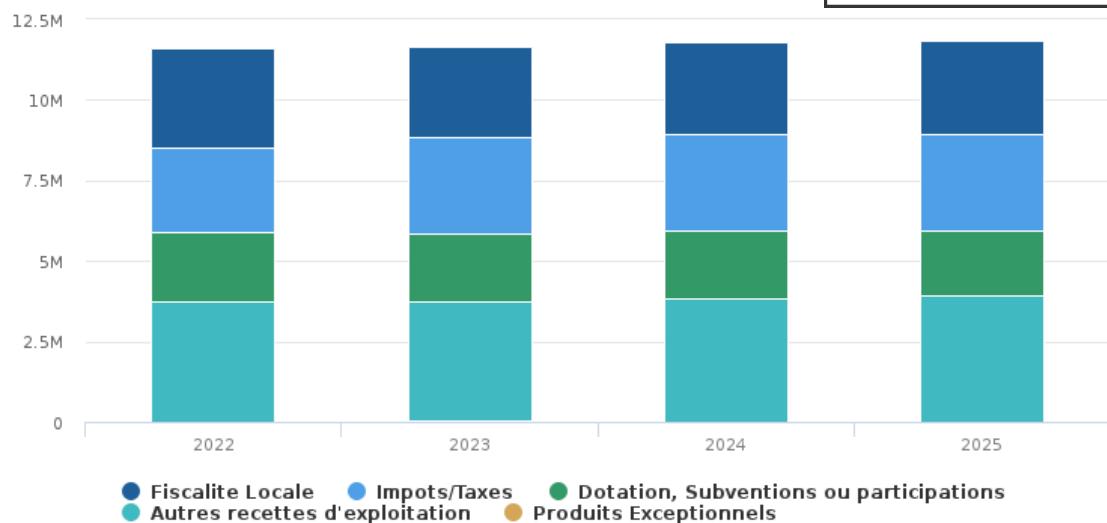
Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / taxes	5 750 093 €	5 778 421 €	5 862 377 €	5 896 326 €	0,58 %
Dotations, Subventions ou participations	2 144 753 €	2 124 432 €	2 110 821 €	2 026 825 €	-3,98 %
Autres Recettes d'exploitation	3 906 538 €	4 030 392 €	4 333 080 €	4 207 504 €	-2,9 %
Produits Exceptionnels	0 €	34 324 €	1 €	0 €	-100 %
Total Recettes de fonctionnement	11 801 385 €	11 967 573 €	12 306 281 €	12 130 655 €	-1,43 %
<i>Évolution en %</i>	- %	1,41 %	2,83 %	-	-

Les autres recettes d'exploitation incluent les produits des services et le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) qui est estimé à 3 100 000 euros sur 2025.

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 12 130 655 €, elles étaient de 12 500 261 € en 2024.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

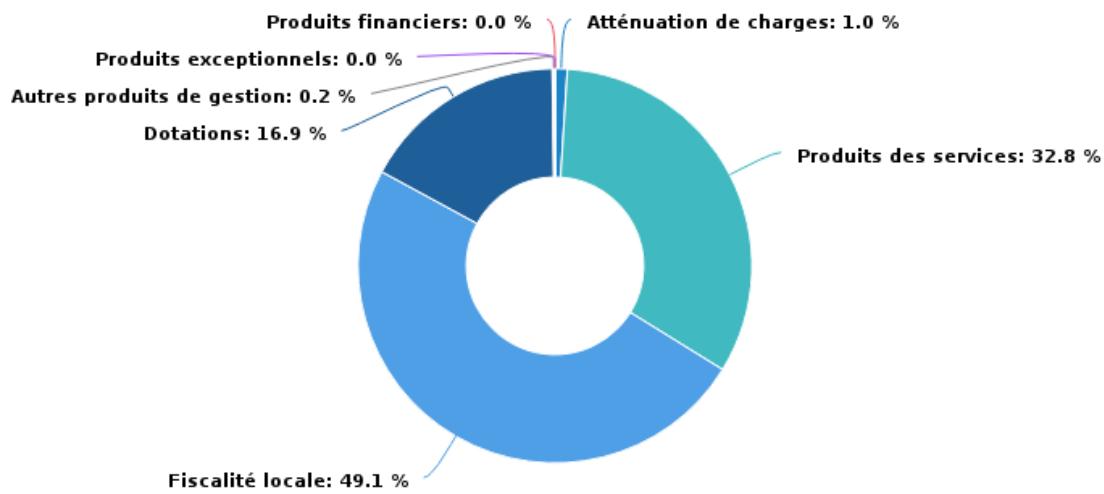
Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Structure des recettes réelles de fonctionnement



Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 1 % des atténuations de charges;
- A 32,8 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 49,1 % de la fiscalité directe ;
- A 16,9 % des dotations et participations ;
- A 0,2 % des autres produits de gestion courante ;
- A 0 % des produits financiers ;
- A 0 % des produits exceptionnels ;
- A 0 % des produits exceptionnels.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

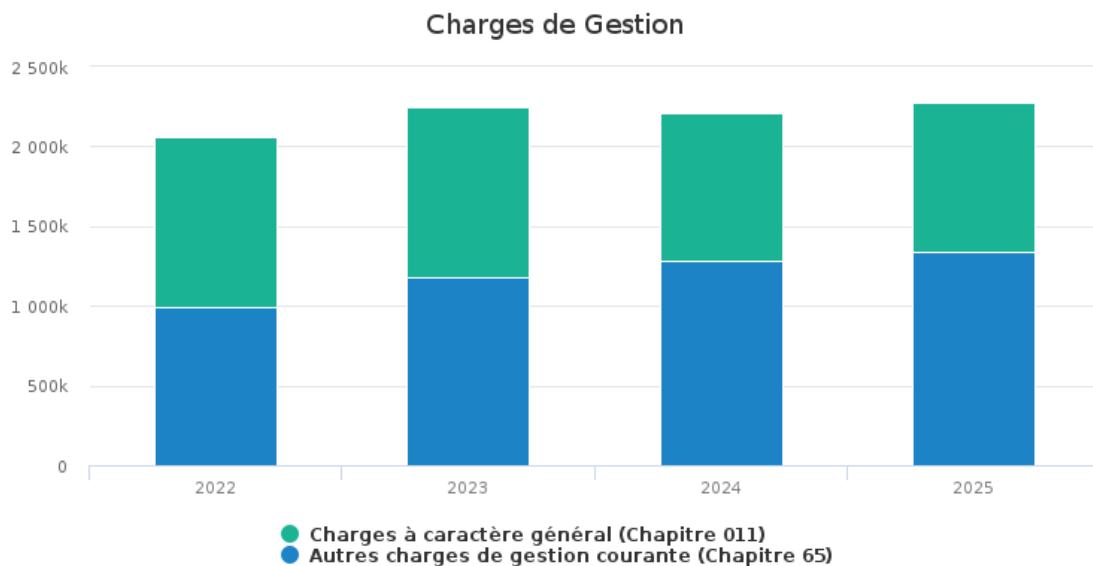
Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de l'EPCI avec une projection jusqu'en 2025. En 2024, ces charges de gestion représentaient 20,05 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2025 celles-ci devraient représenter 18,95 % du total de cette même section.



Les charges de gestion, en fonction du budget 2025, évoluerait de 2,68 % entre 2024 et 2025.

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges à caractère général	1 060 094 €	1 061 647 € (1)	929 548 €	929 548 €	0 %
Autres charges de gestion courante	995 694 €	1 181 185 €	1 283 844 € (2)	1 343 139 € (3)	4,62 %
Total dépenses de gestion	2 055 788 €	2 242 832 €	2 213 392 €	2 272 687 €	2,68 %
<i>Évolution en %</i>	0 %	9,1 %	-1,31 %	-	

- (1) Inclut les dépenses liées au contentieux de la salle des sports de Pellegrue et au Transport A la Demande (TAD) qui a été remplacé par le Transport d'Utilité Sociale (TUS) au 1^{er} janvier 2024
- (2) Subvention au profit du CSC devenu associatif au 1^{er} janvier 2024
- (3) Dont un abondement au budget annexe ZAE Pellegrue de 100 000 €.

2.1.2 Les dépenses de fluides

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2022 à 2025.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

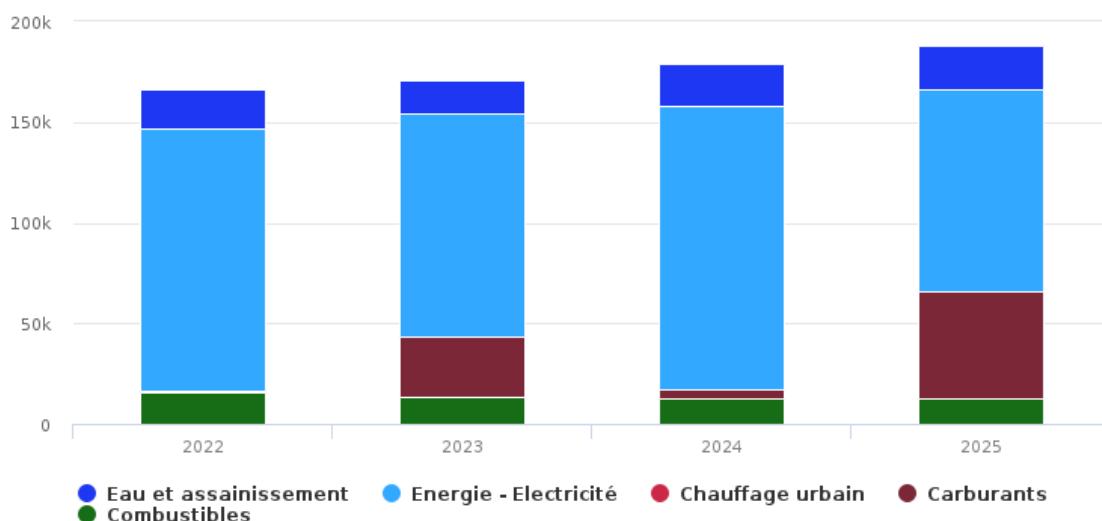
Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 05/03/2025

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Dépenses de fluides



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024 – 2025 %
Eau et assainissement	18 993 €	16 632 €	20 664 €	22 000 €	6,47 %
Énergie – Électricité	130 599 €	140 341 €	140 573 €	148 000 €	5,28 %
Chauffage urbain					
Carburants - Combustibles	16 327 €	13 751 €	17 488 €	18 000 €	2,93 %
Total dépenses de fluides	165 919 €	170 724 €	178 725 €	188 000 €	5,19 %
<i>Évolution en %</i>	0 %	2,9 %	4,69 %	5,19 %	-

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

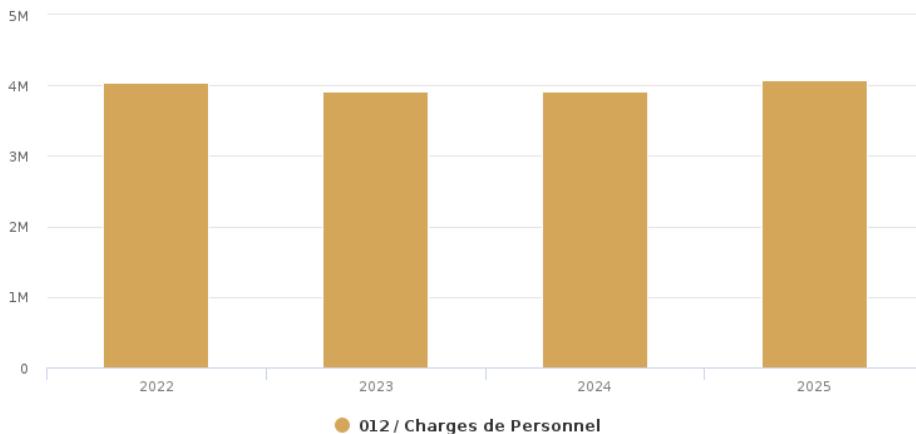
Publié le

de 2022 à 2025

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Evolution des charges de personnel



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Rémunérations titulaires	1 660 050 €	1 585 129 €	1 581 353 €	1 707 096 €	7,95 %
Rémunérations non titulaires Hors emplois aidés	510 555 €	413 202 €	420 066 €	382 385 €	-8,97 %
Autres Dépenses	1 859 680 €	1 925 005 €	1 907 481 €	1 991 519 €	4,41 %
Total dépenses de personnel	4 030 285 €	3 923 336 €	3 908 900 €	4 081 000 €	4,4 %
<i>Évolution en %</i>	- %	-2,65 %	-3,01 %	+4,40%	-

Tableau des rémunérations 2024-2025 :

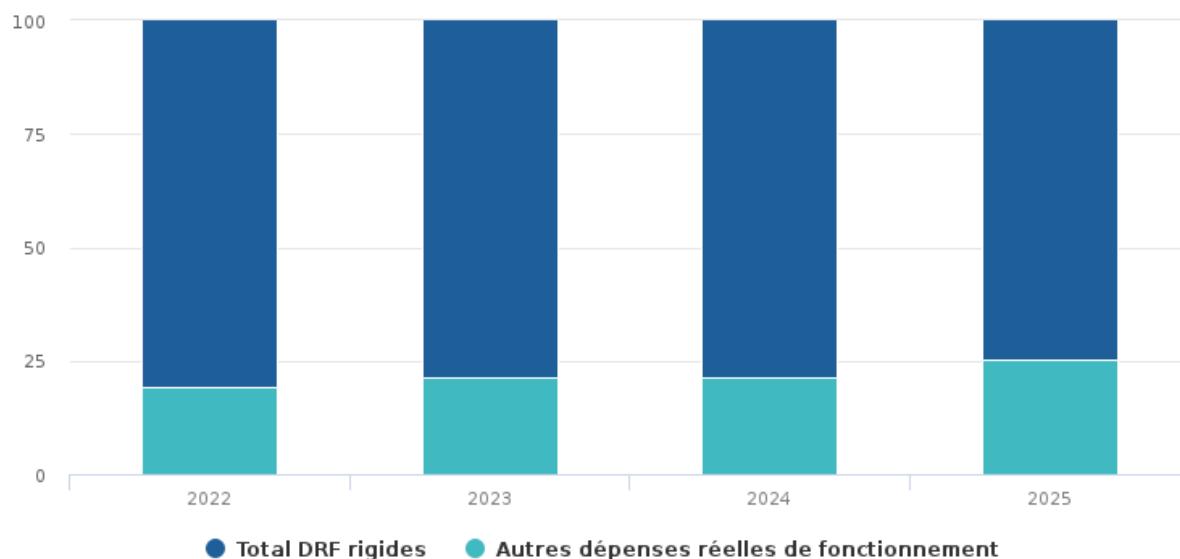
REMUNERATIONS	2024			2025		
	Titulaires	Non Titulaires	Total	Titulaires	Non Titulaires	Total
Personnel affecté par la commune membre du GFP			20 904,49 €			21 427,00 €
Personnel affecté par le GFP de rattachement			105 112,17 €			107 740,00 €
Rémunération principale dont emplois aidés	1 574 764,15 €	752 929,70 €	2 327 693,85 €	1 588 935,49 €	757 374,86 €	2 346 310,36 €
Heures complémentaire et/ou supplémentaires	3 499,00 €	10 859,00 €	14 358,00 €	3 586,50 €	11 130,50 €	14 717,00 €
Avantage en nature	6 020,00 €	100,00 €	6 120,00 €	6 583,00 €	0,00 €	6 583,00 €
Allocations de chômage versées directement			5 541,04 €			130,00 €
SFT et indemnité de résidence	19 677,46 €	8 153,42 €	27 830,88 €	17 923,36 €	5 153,76 €	23 077,12 €
NBI	17 278,68 €	- €	17 278,68 €	16 027,93 €	0,00 €	16 027,93 €
Primes et Autres indemnités	332 224,66 €	9 396,37 €	341 621,03 €	328 409,66 €	10 160,93 €	338 570,59 €
Autre personnel extérieur			13 500,00 €			13 838,00 €
Charges patronales			998 849,58 €			1 161 736,00 €
Cotisations aux autres organismes sociaux			29 411,66 €			30 147,00 €
Médecine du travail, pharmacie			679,50 €			696,00 €
TOTAL			3 908 900,88 €			4 081 000,00 €

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de l'EPCI

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la Collectivité et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la collectivité car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.

Part de dépenses de fonctionnement rigides



Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	80 %	78 %	78 %	74 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	19 %	21 %	21 %	25 %

Les dépenses réelles de fonctionnement rigides correspondent aux dépenses des chapitres :

- 012 relatif aux charges de personnel
- 014 relatif aux atténuations de produits incluant les reversements de REOMI et les attributions de compensation
- 66 relatif aux charges financières (intérêts des emprunts et ICNE)

Les autres dépenses réelles de fonctionnement comprennent les chapitres 011 (Charges à caractère général) et 65 (autres charges de gestion dont les indemnités des élus et les divers abondements aux budgets annexes)

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement rapport à 2024.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

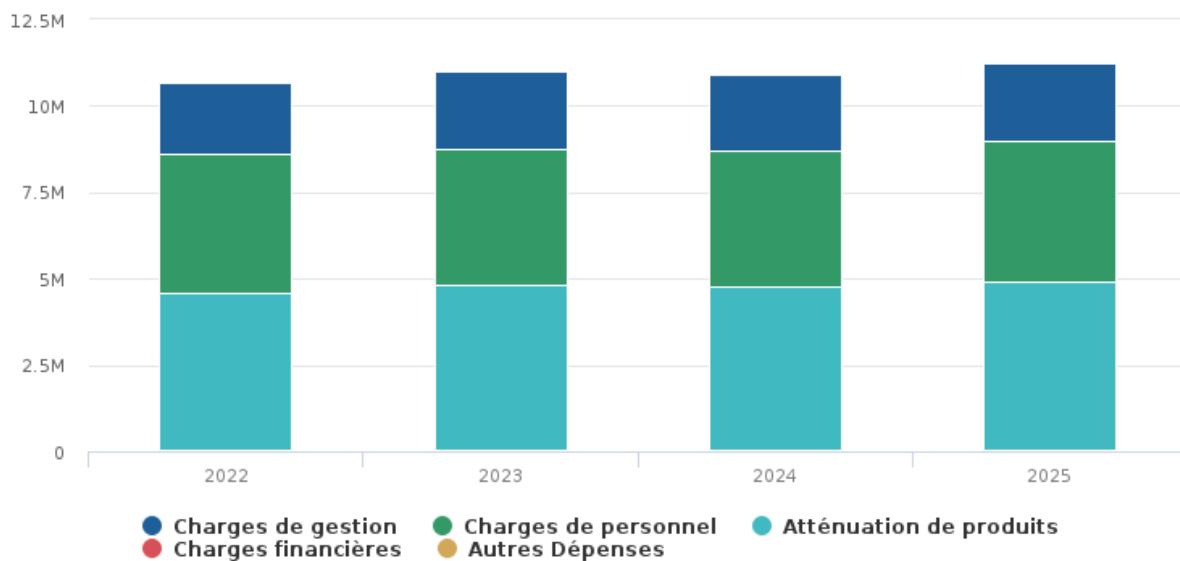
Publié le pour 2025 de 8,65 % par

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de l'EPCI sur la période 2022 - 2025.

Synthèse des Dépenses Réelles de Fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	2 055 788 €	2 242 832 €	2 213 392 €	2 272 687 €	2,68 %
Charges de personnel	4 030 285 €	3 923 336 €	3 908 900 €	4 081 000 €	4,4 %
Atténuation de produits	4 548 115 €	4 781 448 €	4 748 810 €	4 869 999 €	2,55 %
Charges financières	29 470 €	31 631 €	31 011 €	26 650 €	-14,06 %
Autres dépenses	55 958 €	171 442 €	134 877 €	740 979 € (1)	449,37 %
Total Dépenses de fonctionnement	10 719 619 €	11 150 692 €	11 036 993 €	11 991 316 €	8,65 %

Évolution en %

- %

4,02 %

-1,02 %

-

(1) inclut une réserve de 600 000 € correspondant à 2 mois de salaires.

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 11 991 316 €, elles étaient de 11 056 995 € en 2024.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

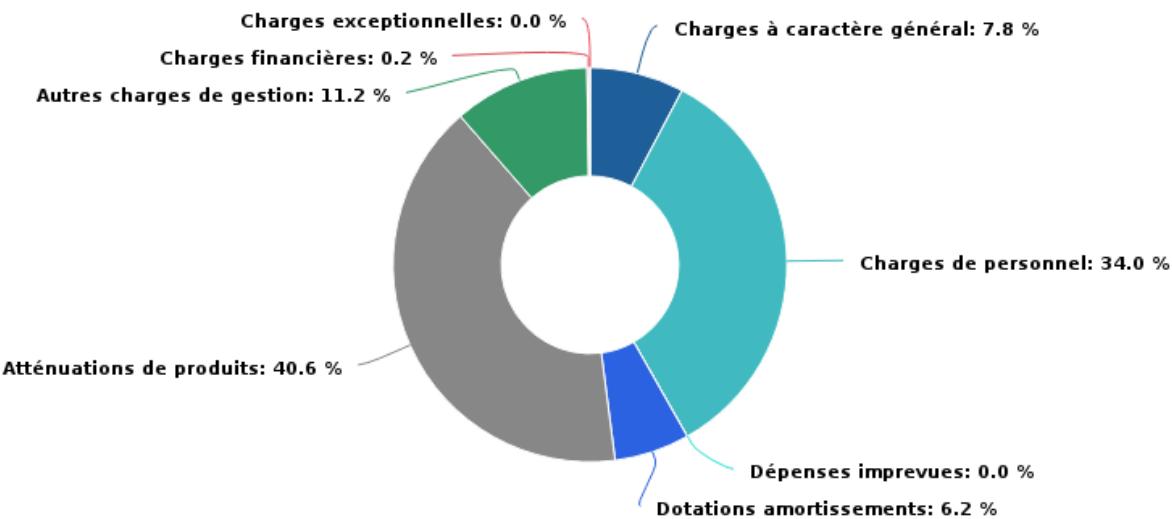
Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 7,75 % des charges à caractère général ;
- A 34,03% des charges de personnel ;
- A 40,61 % des atténuations de produit ;
- A 11,2 % des autres charges de gestion courante ;
- A 0,22 % des charges financières ;
- A 0 % des charges exceptionnelles ;
- A 6,18 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

3. L'endettement de l'EPCI

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2025, elle disposera d'un encours de dette de 2 081 757 €.

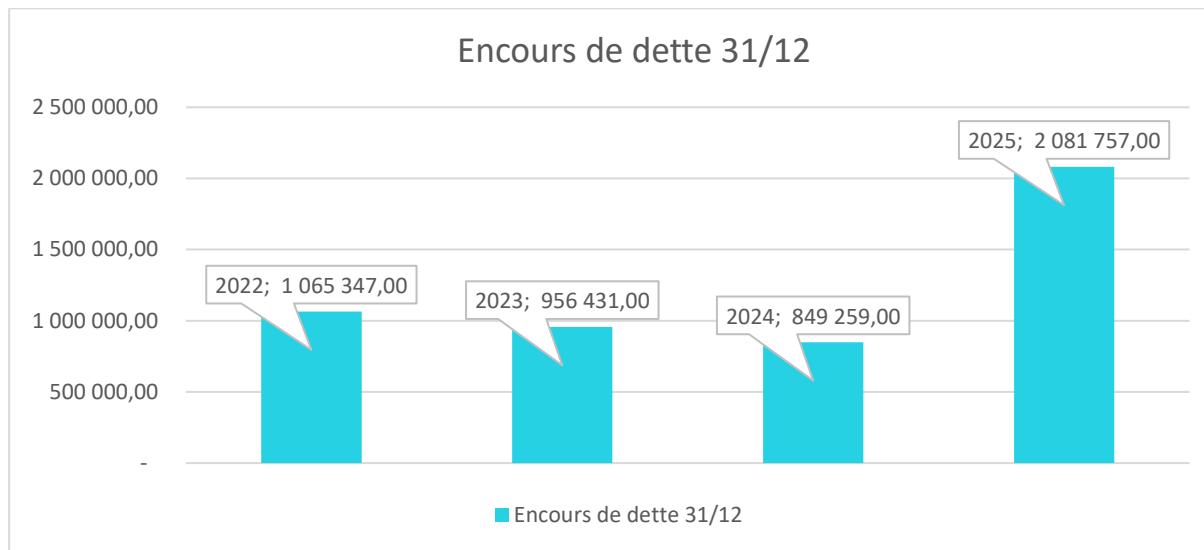
Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Les charges financières représenteront 0,22 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Emprunt Contracté	0 €	0 €	0 €	1 350 000 €	- %
Intérêt de la dette	31 808 €	33 345 €	32 937 €	29 157 €	-11,48 %
Capital Remboursé	108 475 €	111 340 €	111 531 €	117 502 €	5,35 %
Annuité	140 283 €	144 685 €	144 468 €	146 659 €	1,52 %
Encours de dette au 31/12	1 065 347 €	956 431 €	849 259 €	2 081 757 €	146,29 %

Le capital remboursé inclut les remboursements éventuels de cautions de l'aire d'accueil des gens du voyage.

3.2 La solvabilité de l'EPCI

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situe aux alentours de 4 années en 2023 (*DGCL – Données DGFIP*).

4. Les investissements de l'EPCI

4.1 Les niveaux d'épargnes

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'EPCI.

Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Recettes Réelles de fonctionnement	11 801 385	11 967 573	12 306 281	12 130 655	-1,43 %
Dont <i>Produits de cession</i>	0	33 000	0	0	-
Dépenses Réelles de fonctionnement	10 719 619	11 150 692	11 036 993	11 391 316	3,21 %
Dont <i>dépenses exceptionnelles</i>	55 958	74 890	13 898	0	-
Epargne brute	1 081 765	783 880	1 269 287	739 338	-41,75%
Taux d'épargne brute %	9,17 %	6,57 %	10,31 %	6,09 %	-
Amortissement de la dette	106 730 €	108 915 €	111 171 €	113 502 €	5,35%
Epargne nette	975 035	674 965	1 158 116	625 836	-97,77%
Encours de dette	1 065 347 €	956 431 €	849 259 €	2 081 757 €	146,29 %
Capacité de désendettement	0,98	1,22	0,67	2,82	-

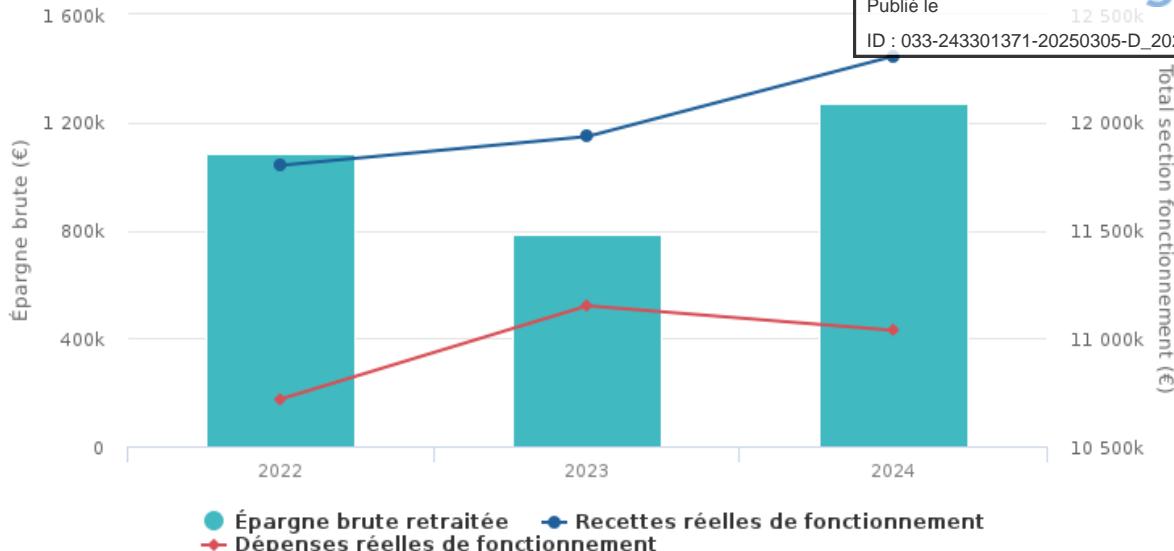
Le seuil d'alerte est fixé sur 12 ans.*

Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par l'EPCI et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.

Épargne brute et effet de ciseaux

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
 Reçu en préfecture le 05/03/2025
 Publié le 12 500k
 ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



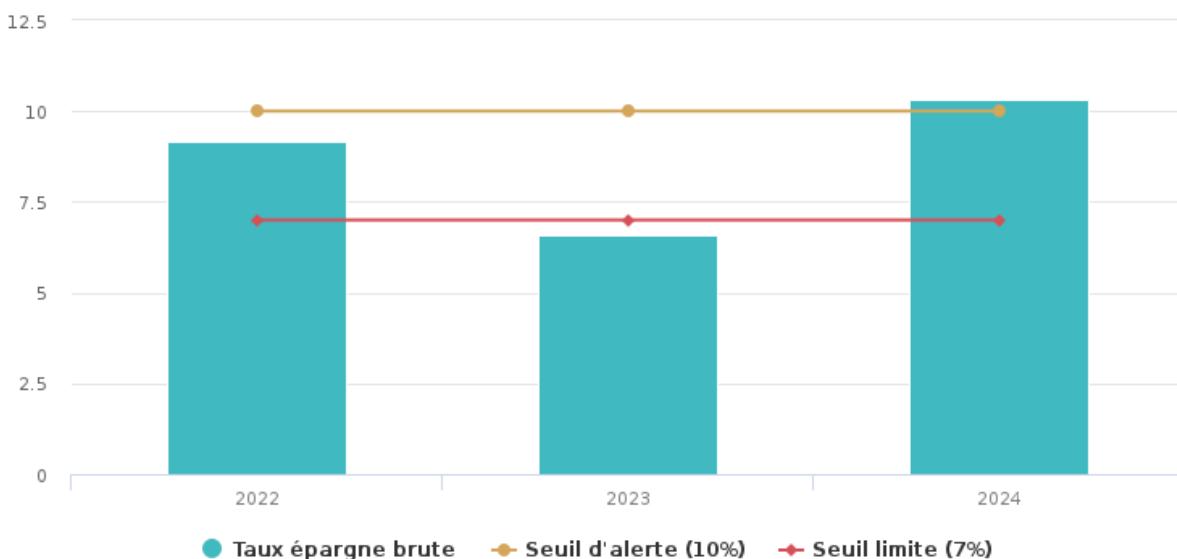
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, l'EPCI en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

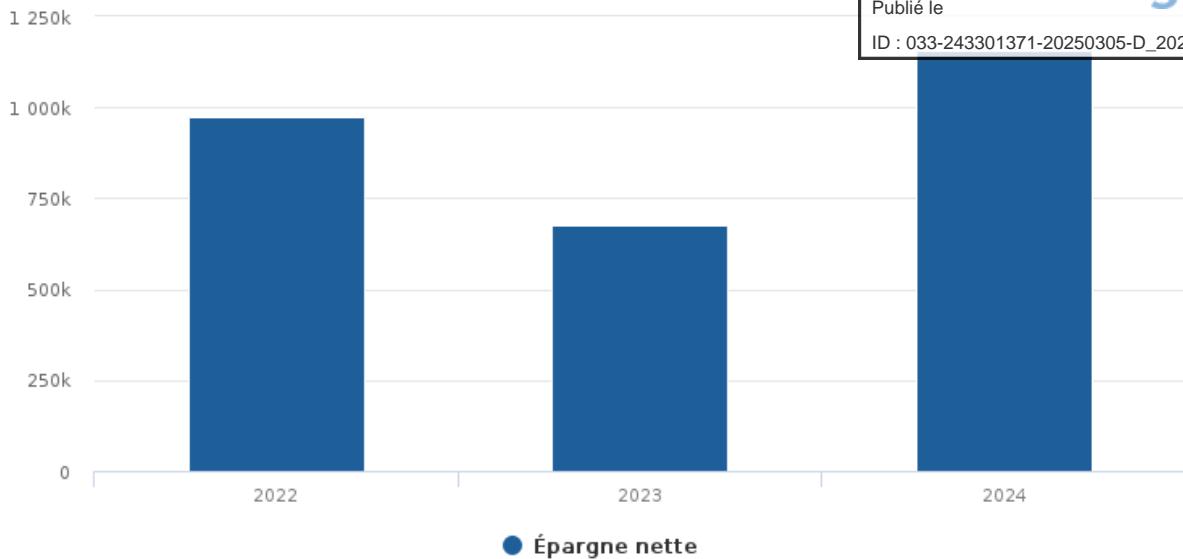
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, l'EPCI ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'un EPCI en France se situe aux alentours de 19% en 2023 (*DGCL – Données DGFIP*).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette



Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2024 additionné à d'autres projets à horizon 2025, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

(1) dont restes à réaliser

Année	2024	2025 (1)
Immobilisations incorporelles	16 541 €	0 €
Immobilisations corporelles	683 574 €	7 158 939 €
Immobilisations en cours	0 €	0 €
Subvention d'équipement versées	141 582 €	882 383 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	841 698 €	8 041 323 €

Opérations d'investissement	Estim 2024	PAR 2024	BP 2025	Envoyé en préfecture le 05/03/2025 Reçu en préfecture le 05/03/2025 Publié le 06 000,00 ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE	S2Lo
13 Gens voyage - Gens du Voyage	11 372,92	402,00			
15 Bâtiments - Bâtiments Intercommunaux	864,00				
21 Matériel - Matériel et Mobilier	19 188,31				
25 PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	2 637,54		9 121,70	11 700,00	
31 Mézières - Site de Mézières	55 782,65		118 932,23		
34 Plage - Plage	1 374,00		-		
35 Véhicules - Achat de véhicules	24 691,76		-	20 000,00	
56 MPE - Maison de la Petite Enfance	3 573,76		4 753,92		
57 OPAH - OPAH 2017-2022	75 310,90		112 607,64		
58 EFS SFLG - Espace France Services Ste Foy	-		42 000,00		
59 Crèche - Crèche Les P'tits Loups	8 648,32		4 819,00		
60 Signalétique - Signalétique	7 572,00		1 032,00		
68 Accessibilité - Mise en accessibilité	-		4 896,00		
69 Caserne - Caserne Pellegrue	-		-	150 000,00	
70 Numérique - Equipement numérique (Gironde Numérique)	25 760,00		15 000,00	25 760,00	
75 Caserne Pin - Caserne Pompiers Pineuilh	-		450 000,00		
80 Entrées Bour - Entrées de Bourg	23 905,69		18 671,98		
81 Lous Pitchou - Lous Pitchouns	3 894,24		2 286,00		
82 ORT - Opération de Revitalisation Territoriale	-		25 399,00		
83 ALSH Pellegr - ALSH PELLEGRUE	30 052,94		-		
86 OPAH-RU-ORI - OPAH-RU-ORI	10 714,32		53 665,68		
88 Dév.Eco pôle - Agrandissement pôle technique pour DEV ECO	3 334,43		1 861,92		
89 Pôle multimodal - Pôle multimodal	6 569,91		80 923,66	400 000,00	
90 OPAH 22/26 - OPAH 2022-2026	29 797,16		291 463,10	120 000,00	
91 Aquitania - Aquitania	-		-		
92 DAACL - DAACL - Aides aux entreprises	-		-	50 000,00	
93 Hôtel CDC - Hôtel communautaire	112 763,81		1 249 727,49	1 308 401,00	
94 Equip Loisir - Equipement de loisirs Aquitania	80 357,90		617 704,82	1 499 001,00	
95 Base loisirs - Base de loisirs Cléret	37 706,08		100 828,00		
96 Centre santé - Centre de santé SFLG proche Cinéma	253 319,72		164 794,94	31 859,00	
97 Refonte site - Refonte site internet et logo	12 506,40		4 320,00	10 000,94	
98 Média PELL - Médiathèque Pellegrue	-		3 732,00		
Total général	841 698,76	3 403 528,78	3 755 410,94		
				7 158 939,72	
204-Subvention versées					
Abondement Aquitania				597 068,28 €	
Abondement Cinéma			50 000,00 €	15 000,00 €	
Abondement OT			220 315,00 €		
				8 041 323,00 €	

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2025

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de l'EPCI ces dernières années avec une projection jusqu'en 2025.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la collectivité (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de l'EPCI.

Année	2022	2023	Envoyé en préfecture le 05/03/2025 Reçu en préfecture le 05/03/2025 Publié le	S2LO
Dépenses réelles (hors dette)	928 026 €	1 271 296 €	9	ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE
Remboursement de la dette	108 475 €	111 340 €	111 531 €	117 502 €
Dépenses d'ordre	5 299 €	42 981 €	0 €	0 €
Restes à réaliser	-	-	0 €	3 673 843 €
Dépenses d'investissement	1 041 800 €	1 425 617 €	1 023 462 €	8 176 324 €

Année	2022	2023	2024	2025
Subventions d'investissement	113 640 €	94 840 €	311 158 €	445 000 €
FCTVA	91 321 €	60 166 €	204 943 €	557 133 €
Autres ressources	397 004 €	88 935 €	83 272 €	70 000 €
Recettes d'ordre	266 299 €	462 945 €	406 515 €	589 931 €
Emprunt	1 505 €	4 600 €	720 €	1 354 000 €
Autofinancement	254 285 €	500 000 €	431 211 €	2 152 165 €
Restes à réaliser	-	-	0 €	2 022 574 €
Recettes d'investissement	1 124 055 €	1 211 486 €	1 437 819 €	7 190 803 €
Résultat n-1	703 041 €	785 294 €	571 164 €	985 520 €
Solde	785 296 €	571 163 €	985 521 €	-1 €

5. Les ratios de l'EPCI

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les collectivités de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2022 à 2025.

Ratios / Année	2022	2023	2024	2025
1 - DRF € / hab.	632,31	658,13	654,04	711,23
2 - Fiscalité directe € / hab.	112,99	123,11	131,98	134,31
3 - RRF € / hab.	696,12	706,34	729,26	719,49
4 - Dép d'équipement € / hab.	45,89	75,03	49,88	259,04
5 - Dette / hab.	62,84	169,35	50,09	123,47
6 DGF / hab	31,56	32,77	35,41	35,42
7 - Dép de personnel / DRF	37,6 %	35,55 %	35,42 %	34,03 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	91,75 %	94,1 %	90,59 %	99,82 %
10 - Dép d'équipement / RRF	6,59 %	10,62 %	6,84 %	36 %
11 - Encours de la dette / RRF	9,03 %	23,98 %	6,87 %	17,16 %

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitants de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Intercommunalité en France	R1 € / h	R2 € / h	R2 bis € / h	R3 € / h	R4 € / h	R5 € / h	R6 € / h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 15 000 hab.	438	212	116	524	124	238	47	41	89	24	45
15 000 à 30 000 hab.	380	175	55	459	94	209	45	41	88	20	46
30 000 à 50 000 hab.	380	168	40	456	86	201	52	44	88	19	44
50 000 à 100 000 hab.	419	176	38	511	102	268	72	41	87	20	52
100 000 à 300 000 hab.	479	190	49	603	138	484	92	40	87	23	80
300 000 hab. ou plus	442	196	-26	567	179	644	142	36	88	32	114

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2023)

6. Les budgets annexes de la collectivité

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Budget OFFICE DE TOURISME

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CFU prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	39 275 €	34 656 €	32 058 €	35 000 €	9,18 %
Dotations / Subventions	165 000 €	145 486 €	175 500 €	178 000 €	1,42 %
Recettes d'exploitation	21 933 €	22 787 €	21 698 €	22 000 €	1,39 %
Autres recettes	7 977 €	881 €	794 €	1 000 €	25,94 %
Recettes réelles de fonctionnement	234 187 €	203 811 €	230 051 €	236 000 €	2,59 %
Opérations d'ordre	3 350 €	7 560 €	3 350 €	3 353 €	0,09 %
Excédent de fonctionnement	30 167 €	43 926 €	30 364 €	25 870 €	-14,8 %
Total recettes de fonctionnement	267 704 €	255 297 €	263 765 €	265 223 €	2,55 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	72 783 €	62 164 €	63 855 €	74 430 €	16,56 %
Charges de personnel	126 808 €	141 868 €	157 860 €	161 500 €	2,31 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	15 €	0 €	17 294 €	0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	199 593 €	204 047 €	221 716 €	253 224 €	14,21 %
Opérations d'ordre	24 184 €	20 885 €	16 179 €	12 000 €	-25,83 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	223 777 €	224 933 €	237 896 €	265 224 €	11,49 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	6 258 €	13 261 €	1 806 €	190 000 €	10 420,49 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	2 668 €	10 485 €	11 295 €	0 €	-100 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	8 926 €	23 747 €	13 102 €	190 000 €	1 350,16 %
Opérations d'ordre	24 184 €	50 645 €	16 179 €	12 000 €	-25,83 %
Excédent d'investissement	20 283 €	0 €	0 €	2 079 €	- %
RAR	-	-	0 €	573 083 €	- %
Total recettes d'investissement	53 393 €	74 392 €	29 281 €	777 162 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	53 886 €	37 070 €	20 013 €	213 100 €	964,81 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	53 886 €	37 070 €	20 013 €	213 100 €	964,81 %
Opérations d'ordre	3 350 €	37 320 €	3 350 €	3 353 €	0,09 %
Déficit d'investissement	0 €	3 841 €	3 839 €	0 €	-100 %
RAR	-	-		560 710 €	- %
Total dépenses d'investissement	57 236 €	78 231 €	27 202 €	777 163 €	

Budget CINÉMA

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations / Subventions	23 598 €	0 €	30 000 €	20 000 €	-33,33 %
Recettes d'exploitation	140 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Autres recettes	0 €	0 €	1 560 €	0 €	-100 %
Recettes réelles de fonctionnement	23 738 €	0 €	31 560 €	20 000 €	-36,63 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Excédent de fonctionnement	58 961 €	32 384 €	20 160 €	0 €	-100 %
Total recettes de fonctionnement	82 699 €	32 384 €	51 720 €	20 000 €	-36,63 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	0 €	418 €	6 633 €	0 €	-100 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	11 371 €	10 948 €	10 516 €	10 114 €	-3,82 %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	780 €	0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	11 371 €	11 367 €	17 150 €	10 894 €	-36,48 %
Opérations d'ordre	789 €	857 €	648 €	9 106 €	1 305,25 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	12 160 €	12 224 €	17 799 €	20 000 €	12,37 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	382 718 €	0 €	0 €	35 224 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	9 940 €	38 153 €	0 €	33 920 €	- %
<i>Dont 1068</i>	<i>9 940 €</i>	<i>38 153 €</i>	<i>0 €</i>	<i>33 920 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	64 540 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	392 659 €	38 153 €	0 €	133 684 €	- %
Opérations d'ordre	789 €	857 €	648 €	9 886 €	1 425,62 %
Excédent d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	0 €	0 €	- %
Total recettes d'investissement	393 448 €	39 010 €	648 €	143 570 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	5 539 €	2 439 €	70 010 €	2 770,44 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	21 506 €	21 928 €	22 359 €	22 800 €	1,97 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	21 506 €	27 467 €	24 798 €	92 810 €	274,26 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Déficit d'investissement	410 096 €	38 153 €	26 610 €	50 760 €	90,76 %
RAR	-	-		0 €	- %
Total dépenses d'investissement	431 602 €	65 620 €	51 408 €	143 570 €	

3. Ratios d'analyse financière

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

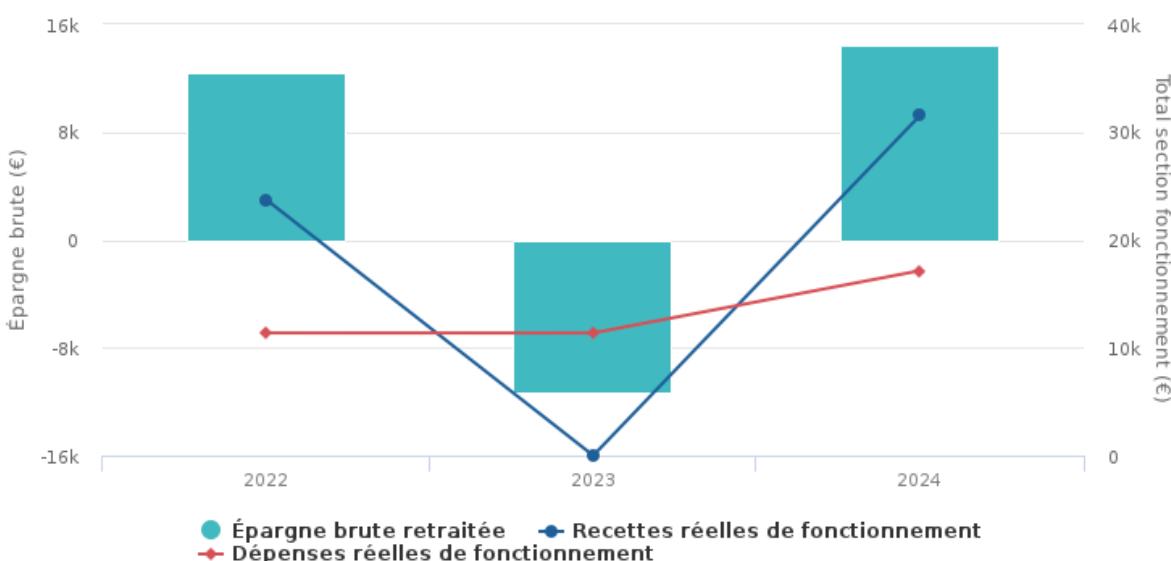
Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel		
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	23 738	0	31 560	20 000	-36,63 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	0	0	0	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	11 371	11 367	17 150	10 894	-36,48 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	0	0	-
Epargne brute (€)	12 366	-11 367	14 409	9 106	-36,8%
Taux d'épargne brute %	52,1 %	0 %	45,66 %	45,53 %	-
Amortissement du capital (€)	21 506 €	21 928 €	22 359 €	22 800 €	1,97%
Epargne nette (€)	-9 140 €	-33 295 €	-7 950 €	-13 694 €	72,25%
Encours de dette au 31/12	571 464 €	549 536	527 176 €	504 377 €	-4,32 %
Capacité de désendettement	46,21	100	36,59	55,39	-

Épargne brute et effet de ciseaux



Budget GEMAPI

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	141 796 €	142 912 €	142 880 €	142 000 €	-0,62 %
Dotations / Subventions	77 132 €	54 000 €	63 122 €	46 581 €	-26,2 %
Recettes d'exploitation	0 €	0 €	1 411 €	0 €	-100 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles de fonctionnement	218 928 €	196 912 €	207 413 €	188 581 €	-9,08 %
Opérations d'ordre	1 197 €	1 197 €	1 197 €	1 197 €	0 %
Excédent de fonctionnement	73 970 €	64 595 €	88 236 €	107 110 €	21,39 %
Total recettes de fonctionnement	294 095 €	262 704 €	296 846 €	296 888 €	-9,03 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	48 759 €	52 414 €	48 916 €	75 371 €	54,08 %
Charges de personnel	52 287 €	55 192 €	64 555 €	72 532 €	12,36 %
Atténuation de produits	4 163 €	3 268 €	4 970 €	5 000 €	0,6 %
Charges financières	2 584 €	1 863 €	1 547 €	1 220 €	-21,14 %
Autres dépenses	0 €	0 €	8 017 €	16 200 €	102,07 %
Dépenses réelles de fonctionnement	107 795 €	112 737 €	128 007 €	170 323 €	33,06 %
Opérations d'ordre	61 705 €	61 730 €	61 730 €	126 564 €	105,03 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	169 500 €	174 468 €	189 737 €	296 888 €	56,47 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	18 306 €	0 €	30 450 €	1 €	-100 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	80 000 €	60 000 €	0 €	0 €	- %
<i>Dont 1068</i>	<i>80 000 €</i>	<i>60 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	98 306 €	60 000 €	30 450 €	1 €	-100 %
Opérations d'ordre	61 705 €	65 387 €	61 730 €	126 564 €	105,03 %
Excédent d'investissement	104 869 €	152 243 €	256 609 €	329 386 €	28,36 %
RAR	-	-	0 €	56 006 €	- %
Total recettes d'investissement	264 880 €	277 630 €	348 789 €	511 957 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	90 047 €	8 540 €	10 270 €	475 605 €	4 531,01 %
Immobilisations corporelles	900 €	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	20 492 €	7 628 €	7 936 €	8 258 €	4,06 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	111 439 €	16 168 €	18 206 €	483 863 €	2 557,71 %
Opérations d'ordre	1 197 €	4 853 €	1 197 €	1 197 €	0 %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-		26 900 €	- %
Total dépenses d'investissement	112 636 €	21 021 €	19 403 €	511 960 €	

3. Ratios d'analyse financière

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

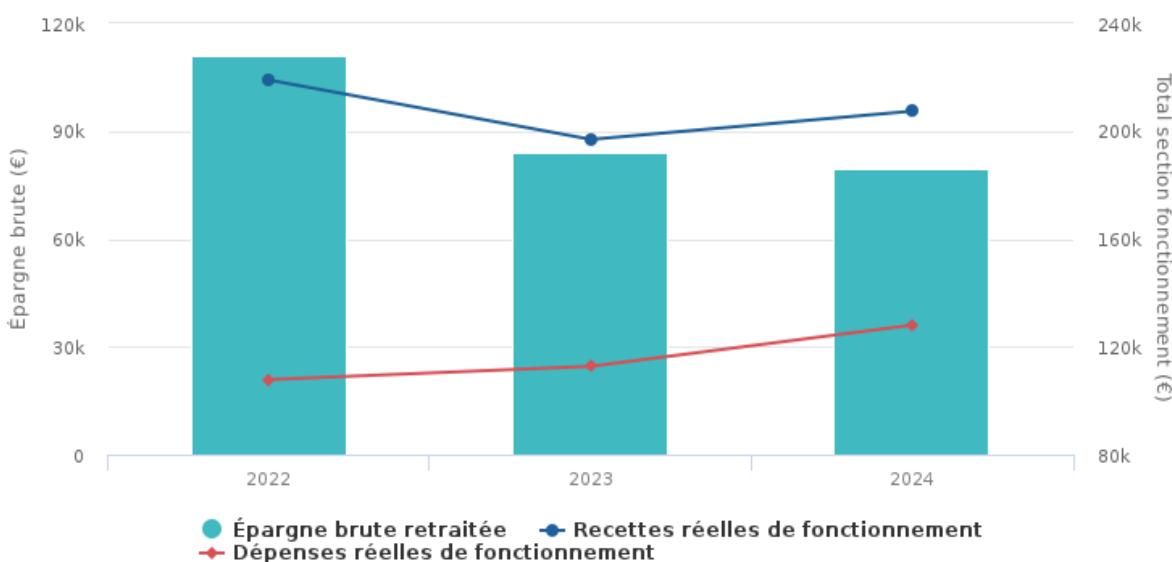
Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel		
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	218 928	196 912	207 413	188 581	-9,08 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	0	0	0	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	107 795	112 737	128 007	170 323	33,06 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	8 017	16 200	-
Epargne brute (€)	111 132	84 174	79 406	18 257	-77,01%
Taux d'épargne brute %	50.76 %	42.75 %	38.28 %	9.68 %	-
Amortissement du capital (€)	20 492 €	7 628 €	7 936 €	8 258 €	4,06%
Epargne nette (€)	90 640 €	76 546 €	71 470 €	9 999 €	-86,01%
Encours de dette au 31/12	50 587 €	42 959 €	35 023 €	26 765 €	-23,58 %
Capacité de désendettement	0,46	0,51	0,44	1,47	-

Épargne brute et effet de ciseaux



Budget GESTION EAU

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
 Reçu en préfecture le 05/03/2025
 Publié le
 ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations / Subventions	0 €	2 340 €	2 340 €	0 €	-100 %
Recettes d'exploitation	1 888 233 €	1 874 450 €	1 810 195 €	1 873 700 €	3,51 %
Autres recettes	45 221 €	2 491 €	63 €	0 €	-100 %
Recettes réelles de fonctionnement	1 933 456 €	1 879 281 €	1 812 599 €	1 873 700 €	3,37 %
Opérations d'ordre	31 292 €	32 405 €	32 405 €	32 406 €	0 %
Excédent de fonctionnement	549 466 €	391 264 €	640 278 €	627 469 €	-2 %
Total recettes de fonctionnement	2 514 214 €	2 302 950 €	2 485 282 €	2 533 575 €	3,31 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	577 520 €	623 771 €	631 769 €	660 488 €	4,55 %
Charges de personnel	359 113 €	420 387 €	419 535 €	470 730 €	12,2 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	83 186 €	84 889 €	137 501 €	107 491 €	-21,83 %
Autres dépenses	2 815 €	2 871 €	2 929 €	38 868 €	1 227,01 %
Dépenses réelles de fonctionnement	1 022 635 €	1 131 918 €	1 191 735 €	1 277 577 €	7,2 %
Opérations d'ordre	283 241 €	314 616 €	352 102 €	1 255 998 €	256,71 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	1 305 876 €	1 446 533 €	1 543 838 €	2 533 575 €	64,11 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	23 192 €	0 €	249 351 €	136 380 €	-45,31 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000 €	817 074 €	216 136 €	313 976 €	45,27 %
<i>Dont 1068</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>817 074 €</i>	<i>216 136 €</i>	<i>313 976 €</i>	<i>45,27 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	1 023 192 €	817 074 €	465 487 €	450 356 €	-3,25 %
Opérations d'ordre	283 241 €	314 616 €	352 102 €	1 255 998 €	256,71 %
Excédent d'investissement	1 013 025 €	941 500 €	743 835 €	0 €	-100 %
RAR	-	-	0 €	525 573 €	- %
Total recettes d'investissement	2 319 458 €	2 073 190 €	1 561 424 €	2 231 927 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	1 076 121 €	1 030 624 €	1 416 656 €	1 359 974 €	-4 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	270 545 €	266 324 €	212 761 €	0 €	-100 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	1 346 666 €	1 296 948 €	1 629 418 €	1 359 974 €	-16,54 %
Opérations d'ordre	31 292 €	32 405 €	32 405 €	32 406 €	0 %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	100 398 €	- %
RAR	-	-		739 151 €	- %
Total dépenses d'investissement	1 377 958 €	1 329 353 €	1 661 823 €	2 231 929 €	

3. Ratios d'analyse financière

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

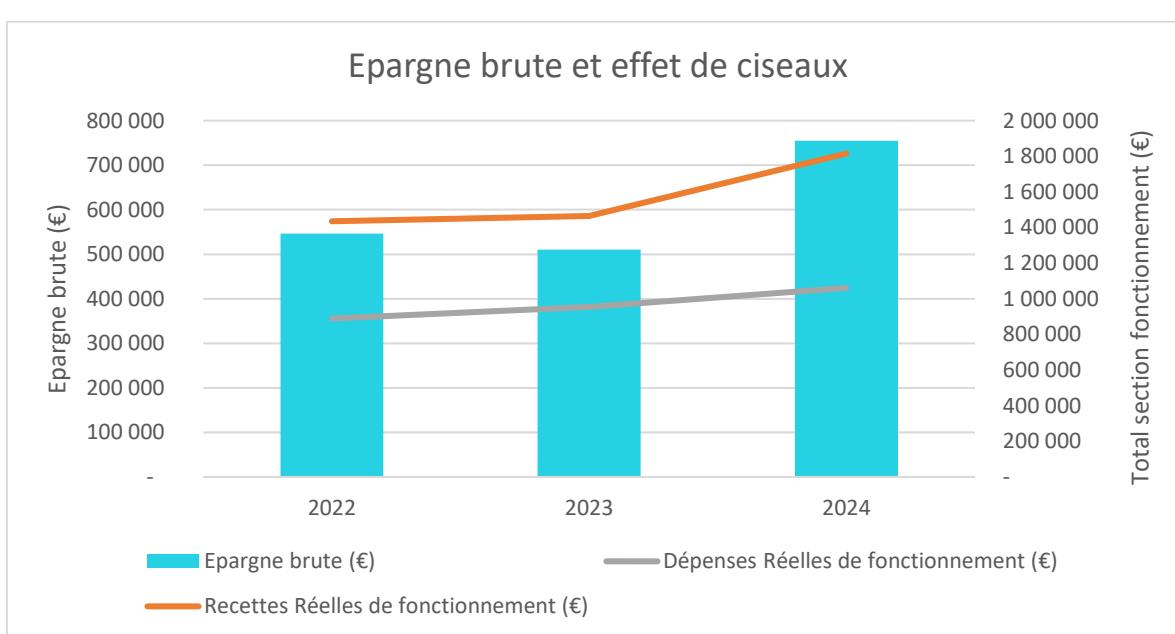
Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel		
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	1 933 456	1 879 281	1 812 599	1 873 700	3,37 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	304	0	0	0	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	1 022 635	1 131 918	1 191 735	1 277 577	7,2 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	2 815	2 871	2 929	3 000	-
Epargne brute (€)	910 820	747 363	620 863	596 123	-3,98%
Taux d'épargne brute %	47.11 %	39,77 %	34.25 %	31.82 %	-
Amortissement du capital (€)	270 545 €	266 324 €	212 761 €	217 433 €	2,20%
Epargne nette (€)	640 275 €	481 039 €	408 102 €	378 690 €	-7,21%
Encours de dette au 31/12	4 344 187 €	4 077 863 €	3 865 102 €	3 647 669 €	-5,63 %
Capacité de désendettement	4,77	5,46	6,23	6,12	-



Budget GESTION AC

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations / Subventions	38 079 €	4 900 €	4 900 €	0 €	-100 %
Recettes d'exploitation	1 388 555 €	1 459 759 €	1 810 581 €	1 616 000 €	-10,75 %
Autres recettes	8 539 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles de fonctionnement	1 435 174 €	1 464 659 €	1 815 481 €	1 616 000 €	-10,99 %
Opérations d'ordre	24 228 €	31 176 €	31 176 €	31 177 €	0 %
Excédent de fonctionnement	263 226 €	385 558 €	335 746 €	513 153 €	52,84 %
Total recettes de fonctionnement	1 722 628 €	1 881 394 €	2 182 403 €	2 160 330 €	-10,8 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	689 987 €	726 913 €	832 658 €	881 037 €	5,81 %
Charges de personnel	156 077 €	187 352 €	191 634 €	166 000 €	-13,38 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	43 047 €	39 808 €	36 661 €	30 917 €	-15,67 %
Autres dépenses	0 €	2 €	0 €	28 878 €	0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	889 112 €	954 075 €	1 060 954 €	1 106 832 €	4,32 %
Opérations d'ordre	451 096 €	483 849 €	490 957 €	1 053 497 €	114,58 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	1 340 208 €	1 437 925 €	1 551 911 €	2 160 330 €	39,2 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	23 192 €	65 888 €	245 636 €	293 940 €	19,66 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	400 000 €	79 948 €	107 722 €	117 339 €	8,93 %
<i>Dont 1068</i>	<i>400 000 €</i>	<i>79 948 €</i>	<i>107 722 €</i>	<i>117 339 €</i>	<i>8,93 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	423 192 €	145 836 €	353 359 €	411 279 €	16,39 %
Opérations d'ordre	451 096 €	483 849 €	490 957 €	1 053 497 €	114,58 %
Excédent d'investissement	2 148 353 €	1 768 334 €	880 534 €	0 €	-100 %
RAR	-	-	0 €	755 002 €	- %
Total recettes d'investissement	3 022 641 €	2 398 019 €	1 724 850 €	2 219 778 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	1 089 678 €	1 239 314 €	1 943 323 €	1 099 714 €	-43,41 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	238 750 €	246 995 €	226 459 €	215 949 €	-4,64 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	1 328 429 €	1 486 309 €	2 169 782 €	1 315 663 €	-39,36 %
Opérations d'ordre	24 228 €	31 176 €	31 176 €	31 777 €	1,93 %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	476 107 €	- %
RAR	-	-		396 234 €	- %
Total dépenses d'investissement	1 352 657 €	1 517 485 €	2 200 958 €	2 219 781 €	

3. Ratios d'analyse financière

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

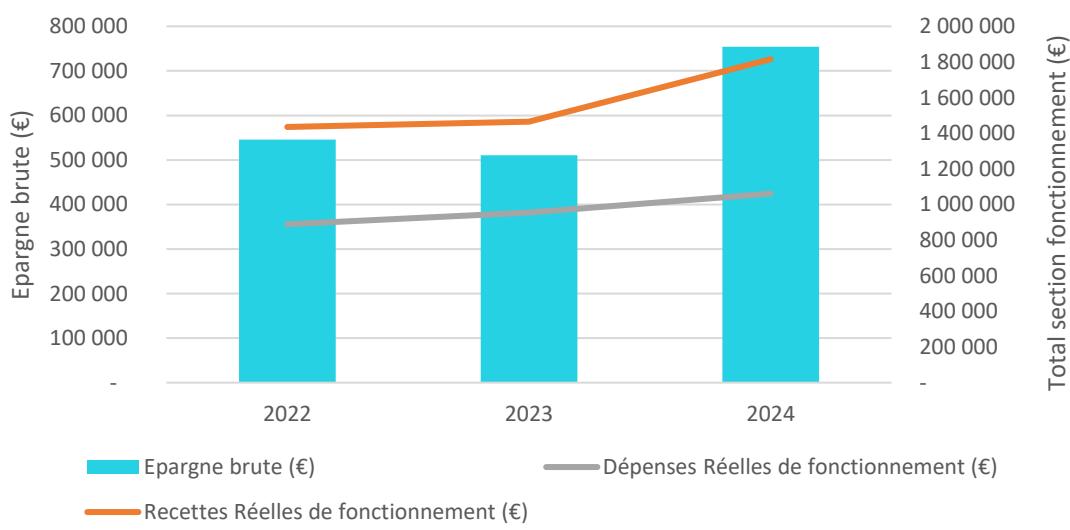
S²LO

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

BP

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel		
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	1 435 174	1 464 659	1 815 481	1 616 000	-10,99 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	212	-1	0	0	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	889 112	954 075	1 060 954	1 106 832	4,32 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	0	0	-
Epargne brute (€)	546 062	510 584	754 527	509 167	-32,52%
Taux d'épargne brute %	38,05 %	34,86 %	41,56 %	31,51 %	-
Amortissement du capital (€)	238 750 €	246 995 €	226 459 €	215 949 €	-4,64%
Epargne nette (€)	307 312 €	263 589 €	528 068 €	293 218 €	-44,47%
Encours de dette au 31/12	2 313 304 €	2 066 309 €	1 839 850 €	1 623 901 €	-11,74 %
Capacité de désendettement	4,24	4,05	2,44	3,19	-

Epargne brute et effet de ciseau



Budget SPANC

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations / Subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	16 187 €	27 275 €	30 763 €	38 001 €	23,53 %
Autres recettes	0 €	0 €	411 €	0 €	-100 %
Recettes réelles de fonctionnement	16 187 €	27 275 €	31 174 €	38 001 €	21,9 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Excédent de fonctionnement	4 921 €	2 344 €	4 207 €	6 176 €	46,8 %
Total recettes de fonctionnement	21 108 €	29 619 €	35 381 €	44 177 €	21,9 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	1 660 €	3 048 €	4 051 €	8 700 €	114,76 %
Charges de personnel	16 063 €	21 070 €	23 579 €	32 900 €	39,53 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	320 €	0 €	1 565 €	0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	17 724 €	24 438 €	27 630 €	43 165 €	56,23 %
Opérations d'ordre	1 039 €	973 €	1 369 €	1 012 €	-26,08 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	18 763 €	25 412 €	28 999 €	44 177 €	52,34 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	89 €	0 €	101 €	- %
Dont 1068	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	0 €	89 €	0 €	101 €	- %
Opérations d'ordre	1 039 €	973 €	1 369 €	1 012 €	-26,08 %
Excédent d'investissement	13 676 €	14 367 €	15 236 €	16 605 €	8,99 %
RAR	-	-	0 €	0 €	- %
Total recettes d'investissement	14 715 €	15 429 €	16 605 €	17 718 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	5 000 €	- %
Immobilisations corporelles	349 €	193 €	0 €	12 718 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	349 €	193 €	0 €	17 718 €	- %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-		0 €	- %
Total dépenses d'investissement	349 €	193 €	0 €	17 718 €	

Budget MAISON DES ENTREPRENEURS

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations / Subventions	0 €	0 €	58 350 €	57 200 €	-1,97 %
Recettes d'exploitation	0 €	0 €	1 803 €	2 050 €	13,7 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles de fonctionnement	0 €	0 €	60 153 €	59 250 €	-1,5 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	7 793 €	- %
Total recettes de fonctionnement	0 €	0 €	60 153 €	67 043 €	-1,5 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	0 €	0 €	9 042 €	16 343 €	80,75 %
Charges de personnel	0 €	0 €	43 317 €	49 700 €	14,74 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	200 €	0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	0 €	0 €	52 360 €	66 243 €	26,51 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	800 €	- %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	0 €	0 €	52 360 €	67 043 €	28,04 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dont 1068	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	1 000 €	- %
Excédent d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	0 €	0 €	- %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	1 000 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	1 000 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	0 €	0 €	0 €	1 000 €	- %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-		0 €	- %
Total dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	1 000 €	

Budget AQUITANIA

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
 Reçu en préfecture le 05/03/2025
 Publié le
 ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations / Subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	0 €	0 €	0 €	8 524 €	0 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	8 524 €	- %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total recettes de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	8 524 €	- %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	8 524 €	- %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	8 524 €	- %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	597 068 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dont 1068	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	1 111 720 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	0 €	1 708 788 €	- %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	8 524 €	- %
Excédent d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	0 €	447 145 €	- %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	2 164 457 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022 CA	2023 CFU	2024 CA prévisionnel	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	1 333 €	-100 770 €	-7 659,64 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	81 964 €	522 294 €	537,22 %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	213 095 €	1 111 720 €	421,7 %
Dépenses réelles d'investissement	0 €	0 €	296 393 €	1 533 244 €	417,3 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	296 393 €	- %
RAR	-	-		334 821 €	- %
Total dépenses d'investissement	0 €	0 €	296 393 €	2 164 458 €	

7. Tableau des effectifs

7.1 Tableau des effectifs 2023

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE



ETP	Fonctionnaires	Contractuels de droit public	Contrats aidés (droit privé)	Fonctionnaires + Contractuels	Total par service
	2023	2023	2023	2023	2023
Direction					
Directeur Général des Services	1			1	1
Administration / Gestion du personnel / Formation				0	
Responsable	1			1	
Assistants Administratif/ Assistants RH	3,57			3,57	6
Accueil	1,2			1,2	
Transport à la demande	0,23			0,23	
Communication				0	
Responsable				0	1
Chargé de communication		1		1	
Finances / Marchés Publics				0	
Directeur	1			1	
Assistants Comptables	2	1,5		3,5	5,50
Marchés publics	1			1	
Services à la Population / Pôle Social				0	
Directeur adjoint en charge du pôle social				0	0,00
Pôle Animation Sociale (1)					
Responsable du pôle animation service population	1			1	
MSAP – Responsable				0	
EFS – animateurs	2,81	1,1		3,91	
Adulte Relais/PLIE/AAGV	1,69	1		2,69	
Agent en dispo pour raison de santé				0	
Politique de la ville /habitat social		1		1	1
Petite Ville de Demain	1			1	1
Développement économique		1,33		1,33	1,33
Pôle Tourisme / Animations Culturelles / Patrimoine touristique				0	
Responsable	0,83	0,17		1	
Conseillers Séjours/Accueil	1	1		2	
Médiathèque Pellegrue	1			1	
Pôle Petite Enfance / Enfance / Jeunesse (3)					

ETP	Fonctionnaires	Contractuels de droit public	Contrats aidés (droit privé)	Fonctionnaires + Contractuels	Envoyé en préfecture le 05/03/2025 Recu en préfecture le 05/03/2025 Publié le 2023
	2023	2023	2023	2023	S2LO
Crèche Pellegrue / Direction	1			1	ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE
Auxiliaires de puériculture (dont continuité de direction)	2	1		3	
Aides maternelles	3			3	
Préparateur Repas			0,66	0,66	
Crèche Port-Sainte-Foy /Direction	1			1	
continuité de Direction	1			1	
Auxiliaires de puériculture	2			2	
Aides maternelles	2,76	0,24		3	
Préparateur Repas	0,66			0,66	
Crèche Sainte-Foy-la-Grande/Direction	1			1	
Puér continuité de Direction		1		1	
Auxiliaires de puériculture	2,5			2,5	
Aides maternelles	2,5	0,5		3	
Préparateur Repas	1			1	
Assistantes maternelles		2		2	
LAEP/LUDOTHEQUE	0,94			0,94	
RAM	1	1		2	
ALSH Pineuilh responsable	1			1	
ALSH Pineuilh animateurs	4,27	0,64	3,86	8,77	
ALSH Pellegrue responsable	1			1	
ALSH Pellegrue animateurs	3,6		1,83	5,43	
ALSH Ado Pineuilh	1			1	
ALSH Ado Pellegrue	1			1	
BEJ	1,25		0,29	1,54	
Référent sportif	1			1	
Services Techniques / Environnement / Hygiène et sécurité/Prévention (4)				0	
Directeur adjoint en charge du pôle technique	1			1	
Directeur adjoint du pôle technique	1			1	
Assistant administratif	1,23			1,23	
Cellule Urbanisme Responsable	1			1	

52,50

ETP	Fonctionnaires	Contractuels de droit public	Contrats aidés (droit privé)	Fonctionnaires + Contractuels	Envoyé en préfecture le 05/03/2025 Recu en préfecture le 05/03/2025 Publié le 2023
	2023	2023	2023	2023	S2LO
Responsable Eau et Ass Collectif	1			1	ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE
Assainissement non collectif			1	1	22,32
Gémapi	1			1	
Responsable Maintenance Bâtiment -Espaces Verts site Pellegrue	1			1	
Responsable Maintenance Bâtiment -Espaces Verts	1,42			1,42	
Espaces verts/Entretien des bâtiments/Maintenance	3,69		1	4,69	
Nettoyage des locaux	2,57	0,57	2,42	5,56	
Assistant de Prévention mutualisé CIAS + CDC	0,5			0,5	
Cuisinier + Commis		0,23	0,52	0,75	
<i>Sous Total ETP CDC</i>	76,39	15,28	11,58	103,25	

Postes mutualisés avec le CIAS

Remarques :

Ne sont pas comptabilisés les cdd de remplacement d'agents absents (sauf si absence longue durée + de 6 mois)

Pôle animation sociale

DGA pôle sociale recruté sur le CIAS

(1) CSC : Référent famille agent communautaire mad CSC

Pôle Petite Enfance / Enfance / Jeunesse

(3) Les agents affectés à plusieurs structures ont été comptabilisés sur une seule structure. Pas de répartition sur les périscolaires, uniquement sur ALSH

Restructuration SAF et intégration agents sur autres service EJ/PE suite départs en retraite

Pôle ST / Environnement / Hygiène et prévention

(4) Responsable bâtiments / Espaces verts => départ en retraite / montée en compétence de l'adjoint et pas de rempla sur le terrain

7.2 Tableau des effectifs 2024-2025

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



	FONCTIONNAIRE		CDD PUBLIC		CDD PRIVE		FONCTIONNAIRES + CONTRATUELS	TOSLO SERVICE	ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025				
Direction Générale des Services										
Directeur Général des Services	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	1,00	1,00
Direction des Ressources et Moyens										
Directrice générale adjointe	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	1,00	1,00
Pôle Ressources Humaines et Affaires Générales										
Responsable du Pôle	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	5,00	6,00
Responsable du Pôle Adjoint	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00		
Gestionnaire RH/Assistant administratif	1	2	2	1	0	0	3,00	3,00		
Agent d'accueil	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00		
Prévention	0	1	0	0	0	0	0,00	1,00		
Pôle Finances et Comptabilité										
Responsable du Pôle	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	3,00	3,00
Responsable Adjoint du Pôle	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00		
Gestionnaire comptable	2	2	0	0	0	0	2,00	2,00		
Pôle Juridique - Marchés publics - Systèmes d'information										
Responsable du Pôle	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	1,50	1,50
Assistante Administrative	0	0,5	0,5	0	0	0	0,50	0,50		
Communication										
Chargée de mission	0	0	1	1	0	0	1,00	1,00	1,00	1,00
Politiques contractuelles										
Chargée de mission PVD	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	1,00	1,00
Chargée de mission PV/CISPD/CTG/CAS	1	1,5	0,5	0	0	0	1,50	1,50	1,50	1,50

Direction du Développement et Aménagement du Territoire								Envoyé en préfecture le 05/03/2025			
		1	1	0	0	0	0	1,00	Reçu en préfecture le 05/03/2025	Publié le 1,00 1,00 S ² LO	
Pôle Prévention et secrétariat									ID : 033-243301371-20250305-D_2025_014-DE		
Responsable du Pôle		1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	3,73	3,73
	Assistante Administrative	1,73	2,73	0	0	0	0	1,73	2,73		
	Prévention	1	0	0	0	0	0	1,00	0,00		
Pôle Environnement et Infrastructures											
Responsable de pôle		1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	16,69	16,49
	Instructeur Eau et Assainissement	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00		
	Instructeur SPANC	0	0	0	0	1	1	1,00	1,00		
	Responsable Technique	2	2	0	0	0	0	2,00	2,00		
	Agent technique polyvalent	3,7	3,7	0	1	1	0	4,70	4,70		
	Cuisinier	0	0	0	0	1	1	1,00	1,00		
	Agent d'entretien	2,57	2,57	0	0	3,42	3,22	5,99	5,79		
Pôle Habitat et Energies renouvelables											
Responsable de pôle		1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	1,00	1,00
Pôle Aménagement du territoire											
Responsable Urbanisme		1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	3,00	4,00
	Instructeur Urbanisme	1	1	0	1	0	0	1,00	2,00		
	Responsable Developpement Economique	0	0	1	1	0	0	1,00	1,00		
Pôle Tourisme et Patrimoine											
Responsable du Pôle		1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	4,00	4,00
	Agent d'accueil tourisme	1	1	1	1	0	0	2,00	2,00		
	Agent de médiathèque	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00		
Direction du service à la population et à la cohésion sociale											

Directrice générale adjointe	0	0	1	1	0	0	1,00	Envoyé en préfecture le 05/03/2025	1,00
								Reçu en préfecture le 05/03/2025	
Pôle Enfance Jeunesse									S ² LO
Responsable de pôle	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	58
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
	1,5	1,5	0	0	0	0	1,50	1,50	
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
	2,72	0,86	3,26	2,89	7,5	7,95	13,48	11,70	
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
	2,5	2,5	0,83	0,86	3,08	3,08	6,41	6,44	
	1	0	0	1	0	0	1,00	1,00	
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
	0	0	1	1	0	0	1,00	1,00	
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
	5	6	1	0	0	0	6,00	6,00	
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
Préparateur Repas Tom Pouce	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	51,92
	0	0	1	1	0	0	1,00	1,00	
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
	5	5	0	0	0	0	5,00	5,00	
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00	
	0,66	0,66	0	0	0	0	0,66	0,66	
	5,26	5,26	0	0	0	0	5,26	5,26	
Assistante petite enfance	0,94	0	0	0	0	0	0,94	0,00	
	5,26	5,26	0	0	0	0	5,26	5,26	
	0,94	0	0	0	0	0	0,94	0,00	
	0,94	0	0	0	0	0	0,94	0,00	

Responsable RPE	0,68	0,68	0	0	0	0	0,68	Envoyé le 05/03/2025
	2	0	0	0	1	0	3,00	Reçu en préfecture le 05/03/2025 Publié le 0,00
Pôle social								
Responsable Pôle Social	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00
	1	1	0	0	0	0	1,00	1,00
	2	1	0	1	0	0	2,00	2,00
	4	4	1	1	0	0	5,00	5,00
	0	0	0	1	0	0	0,00	1,00
	TOTAUX						112,03	109,14
							112	109

Cet état prend en compte les effectifs au 1er janvier de chaque année

LEGENDE	
Agents	Agent CDC mutualisé CIAS
Agents	Agent CIAS mutualisé CDC